

**Comptabilité
Analytique d'exploitation
CAE**

A.ABOUNACEUR

PLAN

Chapitre préliminaire : Les concepts de base de la comptabilité analytique

CH I: l'évaluation des stocks

CH II : Les coûts et résultat de la comptabilité analytique

**CH III :Notion de Rentabilité d'une entreprise /
Seuil de rentabilité**

CH IV : Les principes Comptables généraux applicables aux différents types d'industries

Chapitre préliminaire :

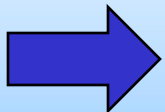
Les concepts de base de la comptabilité analytique

- Limites de la comptabilité générale**
- Définition et intérêt de la comptabilité analytique**
- Objectifs de la comptabilité analytique**
- Comparaison entre la CAE et la CG**
- Notion de charges /Résultat en CAE: Principes et classification**
- Notion de coûts**

I. Limites de la comptabilité générale

- ❑ La comptabilité générale ne s'intéresse qu'aux flux externes : elle conçoit l'entreprise comme un carrefour d'échange et ne rend pas compte du processus de transformation des inputs à l'intérieur de l'entreprise.
- ❑ La comptabilité générale considère l'entreprise comme une « boîte noire ». Elle décrit une entité dans son ensemble, comme un tout, mais sans en détailler les parties.
- ❑ La comptabilité générale ne permet pas d'évaluer réellement les éléments de stocks à tout moment, mais seulement à un moment T (généralement à la fin d'exercice comptable).
- ❑ La comptabilité générale est annuelle, descriptive, du passé (ne donne pas de visions pour le futur).....
- ❑ La comptabilité générale donne un résultat unique à posteriori à tous produits confondus, toutes activités confondues. C'est donc une comptabilité de synthèse qui ne permet pas de savoir les détails de ce résultat unique ou global.

Ainsi, il est fondamental et nécessaire pour les dirigeants et les différents niveaux de la hiérarchie, d'avoir une vue détaillée de l'activité et des résultats des différents sous-ensembles: services, unités de production, centres de responsabilité..



D'où la naissance d'une comptabilité dite comptabilité analytique ou de gestion.

II. Définition et intérêt de la comptabilité analytique

La comptabilité analytique est un mode de traitement des données dont L'intérêt principal est de :

D'une part :

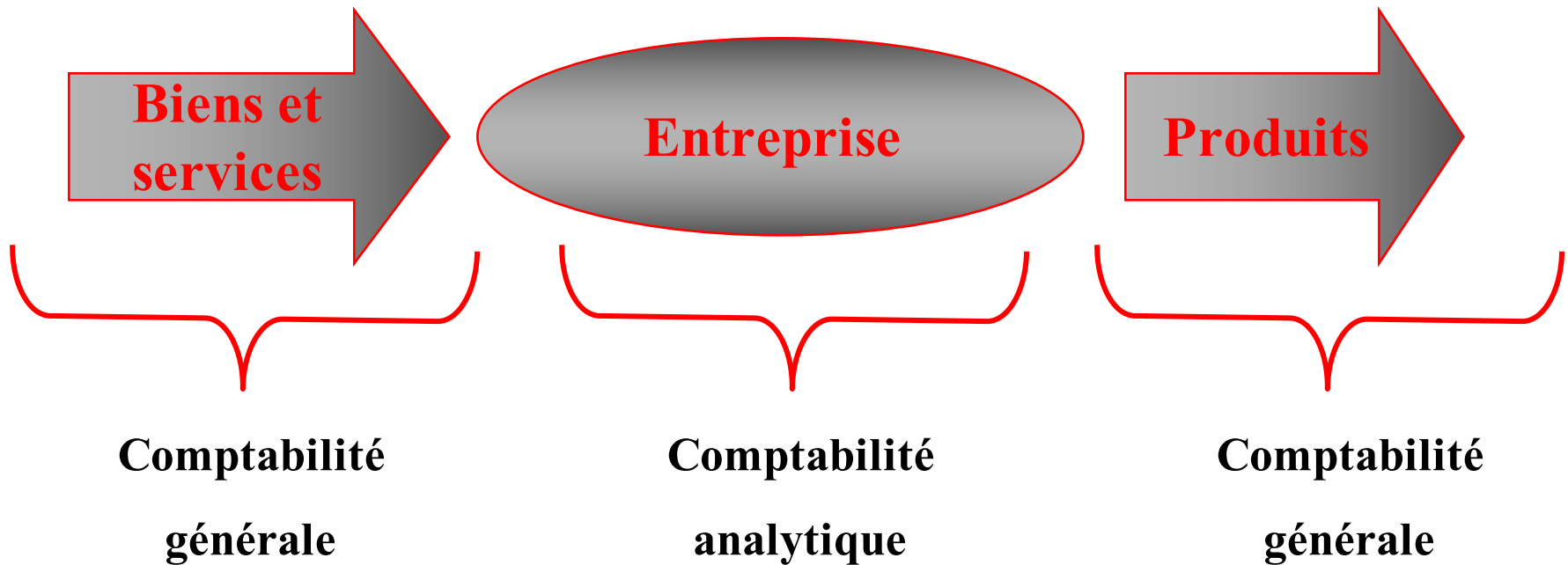
- ✓ **Connaître les coûts des différentes fonctions assumées par l'entreprise ;**
- ✓ **Expliquer les résultats en calculant les coûts des produits pour les comparer aux prix de ventes correspondants ;**

D'autre part :

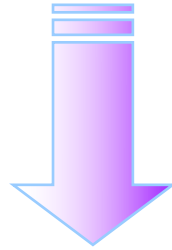
- ✓ **Etablir les prévisions de charges et produits courants ;**
- ✓ **En constater la réalisation et expliquer les écarts qui en résultent ;**

III . Objectifs de la comptabilité analytique

1- La comptabilité analytique décrit les événements qui se produisent à l'intérieur de l'entreprise.

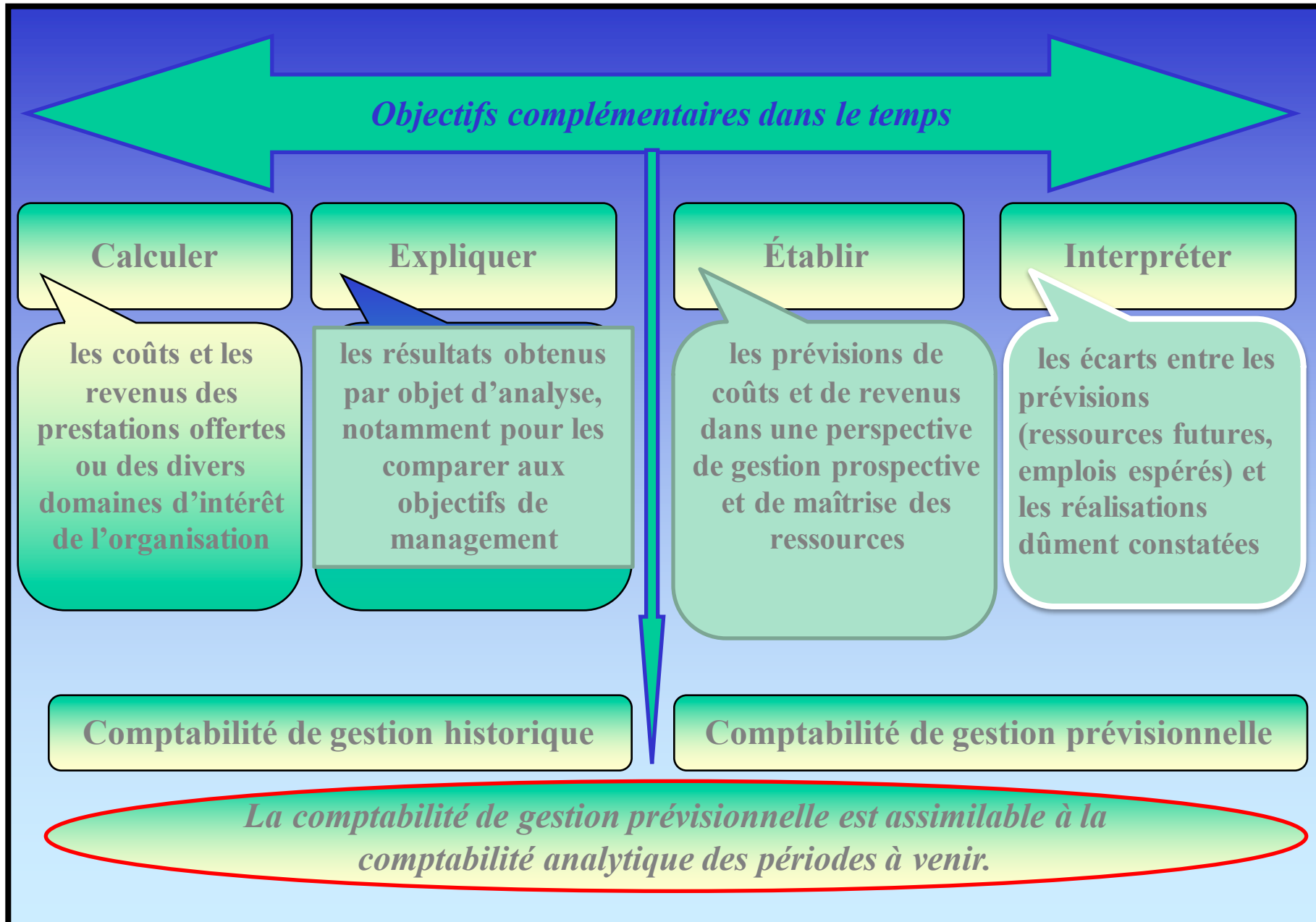


- 2 - La comptabilité analytique fournit des informations correspondant aux besoins d'analyse propres à l'entreprise ;**
- 3 - La comptabilité analytique fournit des informations fréquemment et rapidement ;**
- 4 - La comptabilité peut décrire l'avenir, et ensuite, comparer les réalisations aux prévisions.**



Fournir à la direction des informations préalables afin que celle-ci prenne ses décisions et exercer son pouvoir de contrôle.

Mise en œuvre intégrale de la comptabilité analytique de gestion



IV . Comparaison entre la CAE et la CG

Critères de comparaison	Comptabilité générale	Comptabilité analytique
Au regard de la loi	Obligatoire	Facultative
Vision de l'entreprise	Globale	Détaillée
Horizons	Passé	Présent - futur
Natures des flux observés	Externes	Internes
Documents de base	Externes	Externes et internes
Classement des charges	Par nature	Par destination
Objectifs	Financiers	Économiques
Règles	Rigides et normative	Souples et évolutives
Utilisateurs	Tiers + direction	Tous les responsables
Nature de l'information	Précise, certifiée, formelle	Rapide, pertinente, approchée

En synthèse de cette comparaison: la comptabilité générale est destinée en priorité à ceux qui financent l'organisation (actionnaires/partenaires), tandis que la comptabilité analytique s'adresse principalement à ceux qui gèrent l'exploitation (responsables /Managers)

V . Notion de charges / Résultat en CAE : Principes et classification

A. Principes

La CAE doit fournir des informations économiquement significatives en matière de coûts et de résultats. Ceci implique à l'évidence que les charges entrant dans son réseau soient également économiquement significatives eu égard à l'activité de l'entreprise.

B. Le passage des charges de la CG aux charges de la CAE

Les différences de conception entre la CAE et la CG conduisent à un retraitement des charges de la CG pour déterminer les charges qui doivent entrer dans le réseau de la CAE. A ce principe, on distingue ainsi :

- Les charges non incorporables**
- Les charges supplétives**
- Les charges incorporables**

Notion de charges / Résultat en CAE:

1. Les charges non incorporables :

Ce sont des charges qui ont été régulièrement comptabilisées en classe 6 suivant les critères de la CG mais qui ne reflète pas les conditions normales d'une exploitation de l'entreprise.

L'incorporation de ces charges viendraient artificiellement majorer le coût des produits, empêchant de juger les évolutions significatives des coûts dans le temps.

Exemple:

- Toutes les charges non courantes (la rubrique 65 en plan comptable) : Pénalités, dons versés....
- certaines charges courantes que l'analyse ne permet pas de considérer comme tel, il s'agit des : impôts sur les résultats , Dotations aux amortissements des immobilisations en non valeurs (Amortissement des frais préliminaires.....)
- charges qui représentent la couverture d'un risque (provisions pour litige, pour
- dépréciation)

Notion de charges / Résultat en CAE:

2. Les charges supplétives :

Ce sont des charges qui n'ont été pas comptabilisées en classe 6 suivant les critères de la CG mais que la CAE retient.

Il s'agit de charges prises en compte chaque fois qu'un facteur de production est utilisée gratuitement c'est à dire sans généré de charges.

Exemple:

- Rémunération conventionnelle des capitaux propres investis (ou charges financières calculées)
- Rémunération du travail de l'exploitant
- les charges d'usage (Exemple : amortissement de durée inférieur à celle fiscalement tolérées).

Notion de charges / Résultat en CAE:

C. Résultat de la CAE :

Le résultat de la CAE se détermine de même principe que le résultat de la CG , en tenant compte des points suivants:

-Les produits en CG soumettent au même principe d'analyse et de traitement qu'on CAE.

- Les charges de la CAE (après retraitement) = charges de la CG – charges non incorporables+ charges supplétives.

-D'où:

$$\begin{aligned} \text{Résultat de la CAE} &= \text{Produits (CAE)} - \text{charges (CAE)} \\ &= \text{Résultat de la CG} + \text{charges non incorporables} - \text{charges supplétives} \end{aligned}$$

Notion de charges / Résultat en CAE: (Synthèse)

Charges de la comptabilité analytique

=

Charges de la comptabilité générale

-

charges non incorporables

+

charges supplétives

Résultat de la CAE

=

Produits (CAE) – charges (CAE)

=

Résultat de la CG + charges non incorporables - charges supplétives

Notion de charges en CAE: Principes et classification

(Applications)

Application 1 :

Les charges de la CG d'une entreprise qui calcule ses coûts par trimestre s'élève à 600.000 DH , dont 10 000 DH de dotation non incorporables. Par ailleurs il faut tenir compte de la rémunération du capital qui s'élève à 4.000.000 DH au taux annuel de 12%.

TAF : Déterminer les charges de la CAE

Solution :

Charges CAE = (charges CG - ch. non incorporables) + ch. supplétives

Charges CAE = charges incorporables + ch. supplétives

Charges CAE = (600.000 - 10.000) + (4.000.000 x 12% x 1/4)

Charges CAE = 710.000 dh

Notion de charges en CAE: Principes et classification

(Applications)

Application 2:

Les charges incorporables pour le mois de juin sont de 67 000 DH

La rémunération annuelle de l'exploitant est de 12 600 DH, les capitaux propres de 25 000 DH

sont rémunérés à 12% l'an.

TAF: Déterminer les charges de la CAE

Solution :

Le calcul des éléments supplémentifs se fait de la manière suivante :

La rémunération de l'exploitant : $(12\ 600/12) = 1050$ DH

La rémunération des capitaux propres : $(25\ 000/12) * 12\% = 250$ DHS

Donc on aura comme charges supplémentives pour le mois de juin : $1050 + 250 = 1300$ DH

Et par la suite le total des charges mensuelles incorporables sera :

$67\ 000 + 1300 = 68\ 300$ DH

VI . Notion de coût

I. Définition:

Sommes de charges relatives à un élément défini au sein du réseau comptable.

II. Caractéristiques:

Un coût est défini par trois caractéristiques suivantes.

A. Le contenu: pour une période déterminée, un coût peut être calculé soit en y incorporant toutes les charges enregistrées en comptabilité générale, soit en y incorporant qu'une partie de ces charges.

Le plan comptable distingue ainsi 2 familles de coûts, les coûts complets et les coûts partiels.

- ✓ Les coûts complets : ils sont constitués par la totalité des charges relatives à l'objet du calcul
- ✓ Les coûts partiels : se sont des coûts obtenus en incorporant qu'une partie des charges pertinentes en fonction du problème à traiter,

VI . Notion de coût

Il existe 2 grandes catégories des coûts partiels : le coût variable et le coût direct.

- ✓ le coût variable : il est constitué seulement des charges qui varient avec le volume d'activité de l'entreprise, Ex: Energie, Main d'oeuvre d'une unité de production...
- ✓ Le coût direct : il est constitué par les charges qui peuvent lui être directement affectées (constatées ou réparties sur plusieurs activités).

B. Le champ d'application du calcul : un moyen d'exploitation, un produit, un stade d'élaboration du produit, à une responsabilité d'un directeur, chef de service, ...

C. le moment de calcul : Dans ce cas les coûts sont déterminés, soit

- ✓ Antérieurement aux faits qui les engendrent et on parle des coûts préétablis,
- ✓ Postérieurement à ces faits et on parle des coûts constatés ou réels ou historiques. La comparaison de ces coûts conduit à déterminer les écarts.

